

BAPTÊME

LA CÉLÉBRATION

Samedi 21 avril 2018, à 10 h en l'Église St. Paul

Veillez à ce que les futurs Parrain et Marraine soient baptisés et, encore mieux, confirmés. Veuillez nous fournir un extrait intégral de l'anaissance de l'enfant et les certificats de Baptême des Parrain/Marraine pour que l'inscription soit prise en compte.

LES RENDEZ-VOUS PROPOSÉS

- ♦ **8 décembre: Immaculée Conception à Nazareth, à 7h**
- ♦ **Sacrement de Réconciliation** : pendant les temps de l'Avent et de Carême, à Nazareth, aux heures de Pastorale ; dans tous les cas avant le Baptême

LES INCONTOURNABLES

- ♦ Les étapes de Baptême : **1^{ère} étape** le 30 septembre - **2^{ème} étape** le 25 novembre - **3^{ème} étape** le 17 février. À 18h, à l'église Ste Jeanne d'Arc.
- ♦ **Temps de préparation** : les mercredis 15/11 - 17/01 - 21/02 - 04/04, de 14 h 00 à 17 h 00, dans la salle paroissiale, rue Caroline, avec une trousse et le livret (fourni).
- ♦ **Messes** à la chapelle de Nazareth à **12h** les **lundis** de l'Avent et de Carême :
4 déc.11 déc.18 déc.19 fév.12 mars 19 mars
- ♦ La répétition de la cérémonie (date à venir)

ATTENTION ! Toute absence doit être justifiée auprès de M. Guinoiseau : à partir de 3 absences la préparation est repoussée à l'année suivante.